



## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 25 mars 2021

Service émetteur :  
DGS

### SÉANCE ORDINAIRE

# PROCES-VERBAL

Le **vingt-cinq mars deux mille vingt et un** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **18 mars 2021**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

#### **Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART (arrivée à la question 2), Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Lisenn LE CLOIREC, Guillaume KERRIC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- 1) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 2) Claudine CORPART a donné pouvoir à Lisenn LE CLOIREC (question 1)
- 3) Roselyne MALRDÉ a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 4) Jacques KERZERHO a donné pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ
- 5) Joël TRÉCANT a donné pouvoir à Martine JOURDAIN
- 6) Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON

#### **Absent(s) :** /

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Gwendal HENRY** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Fabrice LEBRETON déclare : « Monsieur le Maire, Nous souhaitons réagir à votre décision concernant la retransmission vidéo des séances du Conseil Municipal. Pour rappel, vous avez décidé que pour suivre la transmission du Conseil en direct, il faudrait désormais que le public se rende sur la chaîne You Tube de la Ville. La première remarque portera sur la forme. Il est regrettable d'apprendre cette information par la presse. La moindre des choses aurait été que chaque groupe d'opposition en soit préalablement informé, que nous puissions en discuter avec vous. Vous prenez une décision sans nous prévenir. Cette façon de procéder nous semble quelque peu cavalière.

L'article de presse nous apprend que vous justifiez ce choix par les arguments suivants. Je lis un passage de l'article : « Le Maire, André HARTEREAU, explique ce choix par « un nombre croissant de réactions, voire d'injures sur le réseau social durant la diffusion. Des propos qui pourraient parfois faire l'objet de poursuites, ce que nous ne souhaitons pas. Attachés à la démarche citoyenne de proposer le Conseil Municipal en direct mais dans l'impossibilité d'empêcher les commentaires en direct sur le réseau social, nous avons fait le choix, comme le fait déjà Lorient Agglomération et d'autres Collectivités, d'une simple diffusion sur YouTube, sans réactions possibles. On se met là dans les mêmes conditions qu'en présentiel, où le public ne peut ni commenter ni intervenir en direct ».

Des arguments que vous avancez s'entendent. Si cela permet d'empêcher les propos injurieux à l'adresse des élus, qu'ils soient de la majorité ou des oppositions, on est bien d'accord. Mais est-il nécessaire de prendre ces mesures ? En ne permettant pas aux personnes, qui veulent vraiment s'exprimer de façon courtoise, polie, constructive, n'y-a-t-il pas un risque que cela n'accroisse le désintérêt de la population pour les débats publics et que le Conseil ne soit plus suivi que par une poignée de personnes ?

Ne peut-on pas trouver des solutions pour que les personnes animées de bonnes intentions puissent continuer de s'exprimer ? Ne peut-on pas, par exemple, désigner un modérateur pour éviter ces dérives et les excès verbaux ? Dernière chose, votre décision ne doit-elle pas être notifiée dans le règlement intérieur du Conseil Municipal ? Ne doit-on pas en effet l'amender ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je réponds juste sur le dernier point, je vous lis l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Municipal « les séances seront enregistrées et diffusées en direct sur internet ». C'est le cas et pour ce qui est des commentaires, ils seront possibles, dans le léger différé sur la page Facebook. Donc ça répond complètement à vos souhaits. Peut-être là-dessus Pascal LE LIBOUX ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « A titre personnel, je ne suis pas un grand utilisateur des réseaux sociaux. Mais pour une fois, alerté par des amis, je suis allé voir ce qui pouvait s'y écrire au cours d'un Conseil Municipal. Et là, surprise ! C'est un euphémisme, plutôt effarement devant la violence de certains propos. Oui, 100 fois oui, sans nuance, au débat démocratique, oui bien sûr aux désaccords et à l'expression d'avis différents mais aussi oui au respect des personnes et de la fonction qu'elles représentent. Et non, sans nuance également, à l'outrage, à l'insulte, au dérapage verbal, je ne sais pas comment il convient de qualifier certains propos ni même s'il est bien utile de les qualifier.

En voici 2 extraits. Un premier « c'est à vomir ... un grand moment de démocratie ». On parlait, je crois, de l'école Jean Macé. Un second « Monsieur le Maire, votre attitude est nauséabonde ... ». Assez édifiants me semble-t-il et bien sûr, courageusement, écrits sous pseudonyme. Ce soir, je souhaite donc, chers collègues, que les 3 groupes présents dans cette salle condamnent sans ambiguïté de tels propos. Ils n'ont pas leur place dans un débat démocratique, ils portent atteinte à la fonction d'élu et qui visent à décrédibiliser ceux qui veulent bien assurer la charge de représenter nos concitoyens. Pour notre groupe, vous l'aurez compris, je suis porteur de cette condamnation. Je vais laisser la parole aux 2 groupes pour, je n'en doute pas, c'était le sens de vos propos Fabrice LEBRETON nous rejoindre dans la désolidarisation complète avec de tels propos. Mme LE BAIL ... ».

Michèle LE BAIL déclare « On ne peut cautionner de tels agissements ; il y a le respect de la fonction de l'élu. »

Fabrice LEBRETON ajoute : « La réponse est dans l'intervention que nous avons faite ; à savoir que les propos injurieux à l'adresse de tous les élus sont condamnables. Monsieur LE LIBOUX, vous auriez pu aussi citer les propos qui ont été tenus à notre adresse. J'ai deux noms précis de personnes en tête que je ne citerai pas. On ne peut pas admettre bien sûr que des personnes s'en prennent à des élus de la majorité. Sur ce point, on vous

suit bien sûr. Mais pour être totalement objectif sur le sujet, je rappellerai que lors du dernier Conseil, des personnes nous ont lancé un certain nombre d'attaques particulièrement déplaisantes. »

Monsieur le Maire répond : « De toute façon, on a gardé, on a structuré un dossier de précontentieux au cas où ces comportements déviants se poursuivraient et ça se suivrait en justice. Le tout est de savoir comment on qualifierait, si on est dans l'injure publique, si on est dans la diffamation ou si on est pire que ça ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « En tout cas merci de cette condamnation. On est bien évidemment d'accord dans les 2 sens ».

Monsieur le Maire conclut : « Je rappelle les 2 choses. Un, ce Conseil peut être vu en direct et ce Conseil sera diffusé, en rediffusion, sur la page Facebook où là, les commentaires pourront s'effectuer suivant les sujets qui seront abordés ce soir ».

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2021.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 02 2021.

### **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Nous avons plusieurs remarques à faire et plusieurs questions à vous poser.

- La 1<sup>ère</sup> remarque portera sur les travaux du Club d'aviron.

Nous souhaitons souligner les efforts entrepris par la Ville pour le bon fonctionnement du Club d'aviron. Ce Club va bénéficier de près de 40.000 € d'investissement pour des travaux. Cela va dans le sens d'une politique de soutien aux activités nautiques. Il ne faut pour autant ne pas laisser de côté d'autres pratiques sportives de notre Ville. Récemment, nous avons été interpellés par un article de presse concernant le club de BMX qui semble rencontrer des difficultés quant à l'entretien de son terrain près de la ferme du Merdy. Nous avons appris que ce sont les parents des pilotes qui entretenaient le site. L'article précisait aussi que les services de Mairie étaient informés de la situation. Il est évident que personne ne peut se satisfaire de cette situation. Notre question est donc la suivante : quid de l'entretien du site ? Quelles sont les démarches que vous allez entreprendre afin de résoudre ce problème ? »

Monsieur le Maire répond : « Cette question n'a rien à voir avec le bordereau qui est présenté ».

Aurélia HENRIO déclare « A la suite de cet article qui ne donnait pas tous les éléments, on souhaitait tout simplement avoir un complément d'informations. »

Monsieur le Maire répond : « Vous venez nous le demander, on vous apportera les éléments de réponse. Ça a toujours été très clair. Il y a un compte-rendu de réunion, réunion qui a eu lieu sur le terrain, y compris avec le Président du Foyer Laïque, car c'est une section du Foyer Laïque et il y a tout un historique. Aujourd'hui, j'aimerais bien avoir en face de moi, un Président, un Club habilité, avec une Assemblée Générale, des gens qui soient vraiment habilités. Moi, je trouve, pour l'avenir, ce genre de question, vous pouvez venir quand vous voulez les poser auprès du Directeur Général des Services ou auprès de ma collaboratrice et vous aurez les éléments, vous aurez les copies des réunions qui ont eu lieu, ça ne pose aucun problème. Prendre comme prétexte, le fait de faire un préau au Club d'aviron, pour parler de BMX ... ou on refait toute l'action publique au quotidien si vous voulez. Je comprends votre souhait de savoir ce qui se passe mais ce n'est pas un article de presse qui va déterminer les Politiques Publiques ».

Philippe PERRONNO ajoute : « En même temps, c'est toujours le club qui a entretenu les pistes. C'est depuis pas mal d'années ».

Monsieur le Maire ajoute : « Il n'y a rien de nouveau. Il y a même du matériel dont la Ville n'est pas propriétaire. C'est très compliqué ».

Aurélia HENRIO ajoute « La 2<sup>ème</sup> question concerne le marché de prestations de renseignements juridiques pour la Ville et son CCAS.

Quelle en est la teneur de ces prestations ? Nous aurions voulu en savoir un peu plus

La 3<sup>ème</sup> remarque portera sur les contentieux.

Afin de répondre au droit à l'information des élus, nous souhaiterions que vous nous transmettiez un rapport concernant les différents contentieux auxquels la Ville est partie prenante depuis 2014 (contentieux réglés ou en cours). Régulièrement apparaissent, à l'Ordre du Jour des Conseils, des contentieux. Afin d'en avoir une lecture plus facile, d'en comprendre les tenants et aboutissants, de connaître le type de poursuite, la responsabilité encourue par la Ville tant financière que morale, nous vous saurions gré de nous faire parvenir ce bilan des procédures dans le fidèle respect bien sûr de la confidentialité des données personnelles. »

Michèle DOLLÉ répond : « Nous avons des abonnements pour avoir des ressources documentaires et notamment juridiques. Nos services, bien que formés, nous n'avons pas non plus de service juridique au sein de la Collectivité. On a trouvé plus judicieux de faire appel à ce prestataire qui est SVP et qui fournit des renseignements juridiques... Pour l'ensemble de ces renseignements, il y a 20 personnes qui ont accès à ces données et qui appellent pratiquement tous les jours pour se faire conforter dans leurs décisions et se faire accompagner quand elles ont un doute ».

Monsieur le Maire ajoute : « C'est une société qui est très performante dans la gestion électronique des documentations, qui est en mesure de répondre dans tous les domaines ... Si la question est plus complexe, on engage autre chose. C'est souvent l'assurance pour les agents territoriaux qu'il n'y a pas d'erreurs commises. Pour l'autre, votre demande est très juste. Une fois par an, on fait un état des contentieux en cours. Je rappelle aussi que ce bordereau est observé, analysé par la Commission ressources, donc, en amont du Conseil Municipal, n'hésitez pas à poser des questions en Commission ».

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Total : 33

Exprimés : 0

**Non votant** : 33

**Prend acte**

**Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.**

### **3) VŒU SUR L'INCLUSION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire intervient : « Sur la question du vœu sur l'inclusion scolaire, c'est en lien avec la démarche qui a été engagée, à la fois les parents d'élèves, les enseignants, le groupe Hennebont pour Tous qui nous a sollicités et nous-même, la réunion que nous avons eue avec le DASEN et l'Inspectrice de circonscription sur la crainte qu'il y a de la rentrée 2021-2022.

On a dans cette affaire, analysé les différents facteurs qui peuvent mettre en difficulté cette école. Il y en a un qui a paru objectif, important et c'est le vœu qui va être présenté, c'est celui du mode de calcul et la problématique de l'inclusion scolaire. Ça va être présenté par Valérie MAHÉ et Gwendal HENRY. Et puis on va voir également le vœu qui est présenté par Hennebont pour Tous.

Je le dis, en amont, pour que vous puissiez entendre tout cela de telle manière à ce que notre souhait, c'est d'inclure la problématique de Jean Macé au sein de ce vœu. On verra. On va démarrer ».

Valérie MAHÉ et Gwendal HENRY donnent lecture du vœu du Groupe Hennebont Initiatives Citoyennes.

Monsieur le Maire ajoute « L'intérêt que l'on y voyait ce soir, c'est de marier 2 démarches, une démarche globale sur l'inclusion scolaire car là on a un vrai problème qui est posé et qui n'est pas uniquement hennebontais et donc pas uniquement pour l'école Jean Macé, mais mettre en évidence dans ce vœu la situation particulière de la rentrée prochaine. C'était ça la proposition qu'on vous fait ce soir. Mais je vous laisse exprimer, c'est tout à fait logique et normal, le vœu que vous souhaitez présenter au Conseil Municipal ».

Pierre-Yves LE BOUDEC donne lecture du vœu du Groupe Hennebont pour Tous

Monsieur le Maire répond : « Merci. Notre objectif est commun. C'est d'obtenir des conditions d'enseignement satisfaisantes à l'école Jean Macé. Nous empruntons 2 voies différentes. En ce qui concerne le groupe majoritaire, c'est de dire que la problématique de Jean Macé peut se retrouver, à tout moment, dans n'importe quelle autre école de la Ville et on a déjà eu ce type de situation et on en aura d'autre. Donc, c'est de prendre ce vœu-là en montrant qu'à Jean Macé la question se pose dès cette année. Et de votre côté, vous êtes sur le fait d'alerter, dès maintenant, sur des prévisions d'effectif.

C'est un peu délicat, j'explique la façon dont un Maire doit agir. Autant il est logique que les parents d'élèves se mobilisent, autant il est absolument nécessaire que les enseignants également marquent leur détermination d'avoir des conditions de travail satisfaisantes, autant un Maire à qui l'Inspecteur a dit, si les effectifs sont là, le poste sera là, je ne me vois pas engager la Municipalité dans un bras de fer potentiel dans l'éventualité d'un effectif qui serait x ou y. Mes parents, qui étaient des gens censés je crois, m'avaient raconté l'histoire de Pierre et le Loup. « Au loup, au loup, au loup »... Une fois, 2 fois, vous connaissez l'histoire je ne vais pas vous la faire, 3 fois, 4 fois et la 5<sup>ème</sup> fois le loup était là et Pierre a été mangé. Je ne voudrais pas qu'on joue ce jeu-là avec l'Inspection de l'Education nationale, d'autant plus qu'il y a eu le dialogue, qu'il y a eu un engagement oral et moral de l'Education nationale de maintenir le poste si l'effectif est réel. Je pense qu'il n'y a pas trop à débattre là-dessus parce que vous comprenez sans doute que chacun a sa position. Est-ce qu'on vote 2 vœux qui fait que nous, on ne pourra pas participer au vote de votre vœu ce qui vous permettra de dire aux parents d'élèves et aux enseignants « Regardez, on est soucieux », ou est-ce qu'on vote un seul et même vœu dans lequel on inclut le fait de cette menace portant sur l'école Jean Macé, comme ça a été lu par Valérie MAHÉ ? On peut se concerter, vous pouvez prendre le temps d'une réflexion entre vous, faire une suspension de séance ou pas, à moins que vous ayez déjà une position. C'est clair, il n'y a pas de conflit de fond, il y a simplement 2 voies pour obtenir satisfaction ».

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Je me permets juste une petite information : aujourd'hui la classe est fermée et vous savez que, quand une classe ferme, c'est avec un certain effectif et si un engagement était pris au mois de juin, ce serait à titre provisoire et il faut savoir que pour l'ouverture d'une classe nous ne sommes plus sur les mêmes effectifs. »

Monsieur le Maire répond « Quand on dit la classe est fermée, elle serait fermée en septembre. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « La Commission a eu lieu. »

Monsieur le Maire répond « L'enseignant est là, les enfants sont là ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « La décision de fermer la classe à partir du mois de septembre a été prise. Un enseignant ou une enseignante devra participer au mouvement et ne sera plus dans l'école. Et on sait bien que l'ouverture au mois de septembre ne se fera plus sur les mêmes effectifs. On le sait et ça ne fonctionne pas de la même façon. »

Monsieur le Maire répond : « On a déjà eu ce débat-là et je vous ai expliqué la position que je vous propose d'adopter et qu'on a avec le groupe majoritaire, ça me semble plus sain sur le long terme. On a toujours eu ces situations et dans toutes les Communes c'est la même chose ... les effectifs scolaires c'est vraiment la bouteille à moitié pleine, à moitié vide, est-ce qu'ils seront là, est-ce qu'ils ne seront pas là. Je pense que sur un plan administratif, tu as raison Pierre-Yves LE BOUDEC, c'est plus facile de conserver le poste maintenant mais on ne peut pas demander de conserver des postes quand les effectifs n'y sont pas. C'est en cela que cette situation intermédiaire est délicate ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Si je peux me permettre, les effectifs sont là. Mais il faut savoir que les élèves de la classe ULIS n'ont pas été pris en compte. Normalement ces élèves sont là. Ils n'ont pas été pris en compte. »

Monsieur le Maire répond : « C'est le sens du vœu ».

Non je suis désolé mais votre vœu, tel qu'il est formulé même si nous sommes d'accord sur le fait que l'enseignement spécialisé a besoin de moyens. Aujourd'hui ce n'est satisfaisant même si vous rappelez la loi du 11 février 2005 qui va dans le bon sens car maintenant on est dans l'inclusion (rappelons qu'avant on parlait de classe d'adaptation, de perfectionnement) et il y a donc une évolution mais il faut que les moyens suivent cette évolution ; on déplore le peu de moyens mais ce n'est pas que l'enseignement spécialisé, c'est aussi pour l'éducation en général qui est largement malmenée par la politique du Gouvernement actuel. Evidemment, on ne peut que souscrire au tableau que vous dressez sur les ULIS mais, en même temps, c'est un vœu qui nous semble, comme le vœu que nous avons déjà voté lors du précédent Conseil Municipal, un peu stérile car nous le Conseil Municipal d'Hennebont quel poids on a quel relais politique on a aujourd'hui. Si encore on était porté par un vaste mouvement national qui demande que le Gouvernement revoie sa politique vis à vis des ULIS bien sûr que là ce serait pertinent mais nous le Conseil Municipal d'Hennebont qu'est-ce qu'on fait ? On interpelle le Ministre de l'Education Nationale, on interpelle le Recteur d'Académie ! Notre sentiment, c'est que c'est un moyen de ne pas aborder le problème de cette suppression de classe et aujourd'hui c'est une réalité. Il faut qu'on se mobilise. Je ne partage pas votre avis, Monsieur Le Maire, nous pensons que nous, les élus, devons être auprès des parents d'élèves qui sont en train de se mobiliser pour maintenir cette classe, du moins pour que les effectifs soient à la hauteur à la rentrée parce qu'ils tiennent compte du fait qu'il va falloir chercher des effectifs. Mobilisons-nous là-dessus. A notre sens, ce vœu est plein de bonnes intentions auxquelles on peut souscrire mais il est stérile.

Monsieur le Maire répond : « Il y a une solution, on peut adopter 2 vœux. Je pense que nous allons mettre aux voix le vœu que nous allons présenter. Et on pourra aussi mettre aux voix votre vœu dans lequel notre groupe ne prendra pas part puisqu'on ne peut pas être en porte à faux vis-à-vis de ce que l'on a déjà engagé avec les représentants du Ministère ».

Fabrice LEBRETON ajoute « Je vais bien évidemment abonder dans le sens de ce que vient dire Pierre-Yves LE BOUDEC. C'est un enjeu politique. N'ayons pas peur du mot « politique ». On va parler des ULIS. Très bien ; on est d'accord avec vous. Mais, on pourrait aussi émettre un vœu sur un problème extrêmement important : celui du non remplacement systématique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. C'est malheureusement quelque chose de récurrent dans le premier degré. On pourrait aussi parler de la suppression de postes d'enseignants dans le

premier et le second degré. Des établissements de notre commune sont concernés par la suppression d'un certain nombre de postes. Vous allez interpellier Monsieur BLANQUER. Très bien. Ce serait bien de lui demander pourquoi il a rendu plus de 200 millions d'€ de budget alloués à l'Education Nationale. Cela fait deux fois qu'il n'exécute pas la totalité de son budget. En 2018 déjà, 200 millions restaient en fin d'année. Ces 200 millions d'€ c'est l'équivalent de 4 200 postes dans un budget qui supprime 1 800 postes dans le second degré. On pourrait avoir une démarche beaucoup plus politique, un engagement politique beaucoup plus fort, plus audacieux et conséquent pour dénoncer la politique de l'Education Nationale qui impacte la scolarité des élèves hennebontais. »

Monsieur le Maire répond au groupe Hennebont pour Tous : « L'intérêt c'est, qu'à la rentrée, les effectifs à la fois d'enfants et d'enseignants soient en corrélation. Nous insistons sur le fait que la façon donc sont pris en compte les enfants des ULIS n'est pas satisfaisante. Voilà la situation. Après on a des voies différentes, je l'entends très bien ».

Valérie MAHÉ ajoute « « Juste une petite chose, je veux quand même rappeler, il ne faut pas oublier non plus, car là on parle de la fermeture d'une classe, je l'entends bien la défendre jusqu'au bout, mais il y a quand même aussi une ouverture d'un demi-poste en bilingue à Jean Macé, c'est aussi pour cela qu'il y a eu la fermeture ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Vous vous trompez Madame MAHÉ car cette classe existe déjà. Simplement c'est un demi-poste qui est complété. Attendons, il n'y est pas encore !

Gwendal HENRY ajoute : « Je voulais rappeler l'intérêt pour les écoles et pour Jean Macé c'est de voter à l'unanimité. On peut rester sur des principes d'opposition et se faire la guerre les uns les autres. Je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à s'entendre sur un vœu qui est au final consensuel ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Ce vœu n'est pas consensuel ! C'est surtout sur une efficacité. On peut voter ce vœu mais en quoi cela va faire évoluer les choses et va faire ouvrir cette classe ? Je ne vois pas la pertinence de ce vœu. On l'a déjà précisé tout à l'heure : s'il était inclus dans un vaste mouvement national où effectivement toutes les Communes concernées par les classes ULIS disaient « là, aujourd'hui on a besoin de moyens supplémentaires parce que ça ne va pas », on serait d'accord et on ne pourrait que souscrire parce que ce serait réellement efficace. Ce n'est pas une histoire de consensus mais de pertinence : elle est où la pertinence aujourd'hui ? Je ne peux que regretter votre manque de soutien parce que, dans un de vos préalables, vous dites que la meilleure des inclusions se sont des classes qui ne sont pas chargées. Eh bien justement abondez dans notre sens et demandez à ce que cette classe soit maintenue pour qu'il y ait une véritable inclusion. Parce que vous êtes en train de parler de formation, d'AESH, de formation des enseignants, il faut aussi parler des enseignants référents qui sont de plus en plus sollicités. Vous n'imaginez pas la charge de travail qu'il y a à gérer une classe d'ULIS ; On pourrait sur ce sujet abonder mais l'inclusion sera réussie si on a une classe à 22 élèves et à 29 élèves ce ne sera pas la même. C'est ce qui risque d'arriver à Jean Macé l'année prochaine.

Monsieur le Maire répond « Je pense qu'on a consacré pas mal de temps à l'explication. On a 2 façons d'arriver à ce que l'on souhaite tous, à des effectifs cohérents entre élèves et encadrement. Je vous rappelle que notre position est une position que l'on veut aussi de dialogue avec les instances et avec un certain nombre de convictions que certains responsables de l'Education nationale tiendront leur parole. Après, il faut vraiment être au sein de l'Education nationale pour savoir l'impact qu'il y a lorsque le poste est supprimé et qu'il faut le récréer et réinscrire. C'est la vision par rapport au demi-poste et c'est l'intervention de Valérie MAHÉ, c'est que le poste est créé et que maintenant sur 2 années et dans les faits l'enseignant et les élèves étaient là. Maintenant c'est consolidé. On a 2 voies pour y arriver, on est plutôt, nous, dans le dialogue, dans la recherche des solutions. Je ne pense pas que d'aller uniquement sur la problématique des effectifs à venir sera efficace au stade actuel. On est en mars. On va voir si ce qui est dit au niveau des effectifs est corroboré, vous nous trouverez à vos côtés et on sera les premiers à rappeler à l'Education nationale ses engagements. Soit on fait un seul vœu, ou on fait les deux vœux. En ce qui nous concerne, on ne se prononcera que sur le vœu que l'on présente ».

Monsieur le Maire ajoute : « Cela me rappelle un sketch, c'est vous qui voyez ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Monsieur Le Maire, nous ne participerons pas au vote. »

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Total : 32	Exprimés : 27	
<b>Unanimité</b>	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 5 HPT

Yves DOUAY absent au moment du vote

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'INTERPELER** le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour que soit respecté le principe d'égalité des droits afin d'assurer un accueil de qualité de tous les enfants quels que soient leurs singularités et leurs besoins éducatifs.
- ➔ **DE DEMANDER** au Recteur de l'Académie de Rennes et au Directeur Académique des services de l'Éducation nationale du Morbihan que soit prises en compte, dès la rentrée prochaine, les demandes suivantes :
  - Ne pas surcharger les effectifs des classes pour permettre un accueil de qualité pour les élèves bénéficiant d'un suivi en ULIS. Pour Hennebont, c'est la menace qui pèse sur l'école Jean Macé à la rentrée 2021 et sur les élèves de la classe ULIS. Soucieuse des conditions d'accueil des élèves et de conditions pédagogiques des enseignants et compte-tenu de la situation de cette école, la Municipalité sera particulièrement attentive au suivi des effectifs et à l'analyse qu'en fera la DASEN.
  - De réfléchir à la localisation d'un service de gestion des accompagnants avec un véritable encadrement pour que chaque élève dont une aide humaine a été notifiée par la MPPH puisse bénéficier d'un accompagnement en continu sur l'ensemble de l'année.
  - Que chaque élève bénéficiant d'un suivi en ULIS soit doté d'AESH-co pour assurer leur inclusion dans les classes ordinaires.
  - De doter les personnels de l'Éducation nationale, de formations adaptées, sur les problématiques de handicap.
- ➔ **D'ORGANISER** le débat public sur la question de l'inclusion scolaire et plus largement sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap au sein de la cité (par exemple dans le cadre de la semaine de l'enfance).

#### **4) VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA NEUVIEME CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE JEAN MACÉ**

Pierre-Yves LE BOUDEC donne lecture du vœu.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 7	
<b>Unanimité</b>	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 26 HIC

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DEMANDER** solennellement à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan le maintien de la neuvième classe de l'école primaire Jean Macé,
- ➔ **DE SOUTENIR** totalement les actions engagées par les parents d'élèves mobilisés pour offrir de bonnes conditions d'enseignement à leurs enfants.



Gwendal HENRY ajoute : « Il faut rappeler aussi l'ouverture d'une classe à l'élémentaire Paul Eluard ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Juste une petite remarque : en tant que donneurs de leçons : quand du mobilier d'une classe ULIS est demandé depuis la rentrée, une ergothérapeute a fait un rapport et la classe attend toujours le mobilier ».

Valérie MAHÉ répond : « Est-ce que vous pensez que c'est le moment ? ».

## **5) PASS'ASSO", DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOI 1901 A RAYONNEMENT LOCAL**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire précise que « Peut-être le plus important là c'est le calendrier parce que le 30 juin c'est le départ des dossiers à la Région. Donc, entre temps il faut qu'il passe par Lorient Agglomération et il faut qu'il y ait un travail ici à l'échelon de la Commune qui est le 1<sup>er</sup> niveau d'analyse des besoins des associations. Dans un délai très court, il y aura une réunion de ce groupe ».

Claudine CORPART ajoute « Très rapidement, un courrier d'information aux associations est prêt, on attendait que le principe soit voté ce soir avant de le faire partir. On attendait de savoir aussi si, au niveau de Lorient Agglomération, un dossier type avait été préétabli pour savoir ce que l'on va demander exactement aux associations de fournir comme renseignements. Nous avons de toutes petites associations qui font leur budget toutes seules à la maison et on a des associations qui travaillent avec un expert-comptable. On n'aura pas le même niveau de documents qui vont nous remonter et on n'a pas pour l'instant de réponse là-dessus. Je pense qu'il faut qu'on fasse partir notre courrier très rapidement ».

Aurélia HENRIO ajoute « J'ai consulté cet après-midi le formulaire type qui a été mis sur le site de Lorient Agglomération. Cela risque d'être un peu une usine à gaz pour les petites associations car il va falloir rentrer dans une rédaction au détail pour expliquer les raisons de la perte financière, quelles manifestations n'ont pas pu avoir lieu... Je pense que la Commission devrait rapidement créer une petite antenne pour les aider à compléter le dossier car cela risque d'être compliqué pour elles. »

Monsieur le Maire répond « On a des outils en interne, entre autres, avec toute la gestion et la connaissance des associations. On a le rapport annuel. Le premier élément c'est de faire en sorte que l'on n'oublie personne au moins dans l'information. Après, je ne vous cache pas que certaines associations se posent la question de poursuivre leur activité ou pas. Et pour certaines, 2020 et 2021 c'était le coup de trop et pas uniquement sur les aspects financiers mais aussi sur des aspects d'encadrement et de responsabilité. C'est ce travail qui est à faire ».

Claudine CORPART ajoute « Et donc calendrier ? Première réunion de travail très rapidement, début avril pour travailler sur les modalités, les critères. Entre temps le courrier doit partir aux associations donc début de semaine prochaine très rapidement et on pourra le faire circuler auprès des élus qui composent le groupe. Les associations auront comme date butoir, fin avril, pour nous faire remonter les informations pour que nous ayons le temps, au mois de mai, de faire la sélection et de la faire remonter assez vite ».

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le dispositif proposé,
- ➔ **D'APPROUVER** la création d'un Groupe d'élus en charge d'étudier les demandes.

Composé de :

- Monsieur le Maire,
- Claudine CORPART (Pilote),
- Frédéric TOUSSAINT,
- Valérie MAHÉ,
- Gwendal HENRY,
- Fabrice LEBRETON,
- Christian LE BOULAIRE.

## **6) DON D'UNE ŒUVRE DE GASTON ROULLET - PROJET DE CONVENTION**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute « Je rejoins Frédéric sur les remerciements à la famille qui ont respecté les dernières volontés de Joseph LE DÉAULT. Il est décédé en 2020 à 83 ans. Il a eu une vie extrêmement active sur la Commune. Très connu pour ses activités de Notaire mais aussi de Conseiller Municipal de 1995 à 2001. Il a été aussi Président de l'association gestionnaire du lycée Notre Dame du Vœu jusqu'en 2000 et pour parler des gestions d'espaces qu'il a eu à voir en tant que Notaire, en particulier, tout le travail avec la famille LE GLÉOUR pour faire sortir la zone du Parco. C'est un travail qu'a mené Monsieur LE DÉAULT ».

Fabrice LEBRETON déclare « Nous tenons, tout d'abord, bien évidemment, à remercier les enfants de Monsieur Joseph LE DÉAULT, pour ce don. Ils acceptent de donner gracieusement, à la Ville d'Hennebont, un tableau du XIXème siècle réalisé par Gaston ROULLET, peintre officiel des colonies et de la Marine.

Ce don va permettre, à la Ville, d'enrichir sa collection d'œuvres picturales anciennes. On s'en félicite d'autant plus que ce tableau, qui représente le Port d'Hennebont en 1878, est une source historique intéressante, Frédéric TOUSSAINT l'a rappelé dans son intervention. Et ce qui l'est aussi, et peut-être surtout, c'est que tout le monde pourra le voir et l'admirer puisque ce tableau, conformément à la volonté des donateurs, sera exposé « dans un espace public pour qu'il puisse être vu du plus grand nombre », pour reprendre les termes de la convention. C'est un choix pertinent que nous partageons. A l'heure, en plus, où l'art et la culture sont confinés, on ne peut donc que saluer cette décision, importante aussi pour l'œuvre en elle-même, puisque comme le disait Pablo PICASSO, « un tableau ne vit que par celui qui le regarde. »

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce bordereau. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de don de l'œuvre de Gaston ROULLET citée dans le projet de convention entre la Ville et Monsieur Gildas LE DÉAUT, Monsieur Hervé LE DÉAUT et Madame Anne CHESNEAU.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

## **7) COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Laure LE MARÉCHAL donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons par notre vote transférer la question de l'accessibilité à Lorient

Agglomération autour d'un groupe pléthorique de 65 membres. Il s'agira d'établir un état des lieux (bâti, voirie) et mettre à disposition les informations importantes. Nous nous posons cependant des questions. Quelles seront les modalités de son fonctionnement ? Quels moyens sont attribués ? Quels liens vont exister entre l'Agglomération et la Commune ? Comment la déléguée d'Hennebont entend-elle exercer sa fonction pour répondre au mieux aux attentes de la population ? L'objet de la convention n'est pas complété : quelles missions essentielles entendez-vous confier à l'Agglomération ? Parallèlement à ça, est-ce que localement justement pour donner plus de force au niveau de l'Intercommunalité une Commission Locale d'Accessibilité sera constituée ?

Nous allons donc voter ce bordereau car la coopération, la mutualisation sont souhaitables dans ce domaine mais on se pose des questions de savoir si ce dispositif communautaire pléthorique, 65 membres, arrivera à répondre à toutes les problématiques de l'accessibilité et notamment en se tenant au plus près des habitants. »

Laure LE MARÉCHAL répond : « Je comprends ton intervention Pierre-Yves LE BOUDEC et j'aurais été surprise de ne pas en avoir. Je suis en effet présente à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA). Il y a beaucoup d'acteurs présents et du coup c'est très très riche. Concernant le fonctionnement de la CIA, aujourd'hui on en a eu une présentation, on n'est pas rentré dans le détail du fonctionnement, je sais qu'il y aura des groupes par thématique d'organisés. Le fonctionnement doit aussi se mettre en place au sein de cette CIA. Je rappelle que la présentation a eu lieu mardi de la semaine dernière. Je serai donc présente et je pourrai faire le lien avec la Ville d'Hennebont. On ne transfère pas toute l'accessibilité à l'Agglomération, bien entendu. On transfère comme on l'a dit surtout la rédaction de rapport annuel, de lister les bâtiments qui sont accessibles. Je rappelle qu'ici au sein de la Commune, on a la conseillère Anne-Laure LE DOUSSAL qui est référente à la Ville inclusive, qui inclut également l'accessibilité et Anne-Laure LE DOUSSAL a déjà rencontré plusieurs associations dans le domaine du handicap et qu'elle a d'autres rendez-vous prévus. C'est ce qui va se faire entre Lorient Agglomération, la Ville d'Hennebont, moi et Anne-Laure LE DOUSSAL notamment. Je rappelle qu'à la Ville d'Hennebont, on a aussi un agenda d'accessibilité, il y a un référent technique dans les services pour cela et c'est suivi par Thierry FALQUERHO en tant qu' élu ».

Monsieur le Maire ajoute : « De façon plus précise, compte-tenu que c'est un apprentissage, je pense que c'est une richesse car il y a des formes de handicap ... Il est très difficile d'avoir des représentants de toutes les formes de handicap. Là, on a la possibilité de le faire, de le mutualiser. Ce qui est important, c'est de trouver une modalité de travail à l'échelon communal pour que Laure LE MARÉCHAL puisse avec Anne-Laure LE DOUSSAL et les représentants des groupes, des associations présentes à Hennebont ... on peut, peut-être, partir sur une réunion semestrielle, cette année, au second semestre. On part sur le principe de structurer le lien entre la CIA et la Ville. Ce sera à l'ordre du jour de la Commission vie sur les modalités de ce que l'on vient de dire ce soir ».

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Valérie MAHÉ absente au moment du vote

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE CONFIER** à la CIA de Lorient Agglomération l'ensemble des missions de la Commission Communale d'Accessibilité,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention portant transfert des missions à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,
- ➔ **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **8) ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN AU TY MOR (PROPRIÉTÉ DAUDET)**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ce bordereau parce qu'il va bien falloir que les véhicules d'entretien puissent accéder au parc Saint Hervé et on voit bien que le terrain choisi correspond le mieux à son accessibilité. C'est une somme de 3 000 € qui n'est pas considérable mais néanmoins qui s'ajoute au prix d'achat du parc. Nous voulons simplement poser la question, savoir si un état des lieux du parc avait été fait puisqu'on imagine qu'un aménagement, un entretien ? voire une réhabilitation, une sécurisation de ce parc. Est-ce qu'il y a un plan qui a été élaboré de façon à ce qu'on puisse connaître le budget qui va être consacré à tout cela. Juste un petit point de détail ! Nous avons bien noté qu'une demande de subventionnement par l'État a été formulée à hauteur de 30 % via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. En Commission, ce n'était pas la même procédure. En Commission, on a vu que c'était une dotation de Soutien à l'Investissement Local, on nous avait assuré que le dossier était béton et que ça allait être accordé. Et finalement, on s'aperçoit que ça passe par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. On se permet de se poser la question. Est-ce que c'est parce que ça n'a pas marché d'un côté qu'on se rabat sur autre chose ?

Yves GUYOT répond : « Il me semble que lors de la Commission c'était déjà le DETR qui était le cadre dans lequel se faisait la demande. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « En Commission, ce n'était pas ça. »

Yves GUYOT répond : « Je ne crois qu'il y ait de changement depuis un an ». »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Si, si. En Commission, ce n'était pas du tout ça. C'était la DSIL, ce n'était pas la même chose. »

Monsieur le Maire ajoute : « On ne fait pas d'évasion fiscale, on essaie d'optimiser les financements et donc le travail que l'on a fait-là, c'est un travail d'optimisation des financements. On pourrait revoir en Commission Finances comment on répartit. Ce sont des sommes forfaitaires dont bénéficie la Ville et on peut les porter sur des projets qui sont plus ou moins subventionnés ».

Notre propos, encore une fois, n'est pas malveillant. On veut juste un éclairage.

Monsieur le Maire répond « Je ne ferai pas de commentaires. C'est un éclairage. Les Collectivités vont chercher l'argent là où il est et dans le cas précis, on a pris les financements optimums pour la Ville. L'allusion à d'autres secteurs de l'économie où d'autres le font aussi ... J'arrête avec mon humour car je vois que le 2<sup>nd</sup> degré cela ne fonctionne pas ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Le deuxième degré on est capable de l'apprécier, nous aussi ce n'est pas le problème. On est une assemblée et on essaie d'aller au fond des choses et qu'on a le droit d'être interpellés. »

Monsieur le Maire répond « Je vous réponds tranquillement que c'est un travail qui a été fait avec les services financiers de la Ville pour optimiser les subventions possibles. On glisse les financements et on va chercher des financements là où on a des chances de les obtenir. C'est un travail habituel. En ce qui concerne là où on en est sur le projet, vous aurez la réponse en Commission. ».

Julian PONDAVEN ajoute : « Il y a un diagnostic sanitaire de l'état des arbres qui a été fait et pour être bouclé ce diagnostic attend une seconde évaluation sur la topo et sera présenté dans le groupe de travail piloté par Peggy CACLIN. Vous aurez les réponses à ce moment-là ».

Présents : 27      Pouvoirs : 5      Total : 32      Exprimés : 32  
**Unanimité**      Pour : 32      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0  
Yves DOUAY absent au moment du vote

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPROUVER** l'acquisition de cette parcelle privée au profit de la Ville aux conditions précitées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COMPAROT, notaire à Hennebont,
- **DE DIRE** que les crédits devront être budgétés, y compris les frais de géomètre et d'acte, estimés à 3 000 € au total.

## **9) CONSTITUTION D'UNE COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CL - SPR)**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous sommes évidemment favorables à cette constitution puisque nous l'avons sollicitée. Nous souhaitons qu'elle soit rapidement opérationnelle et puisse travailler notamment sur un état des lieux qui permettra de repérer les points sensibles un an après la mise en place de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Nous sommes ravis qu'elle puisse voir le jour. »

Présents : 28      Pouvoirs : 5      Total : 33      Exprimés : 33  
**Unanimité** 33      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE SE POSITIONNER** sur la constitution de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CL-SPR) telle que proposée dans le document joint à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les représentants des différents collèges et l'avis de Monsieur le Préfet du Morbihan.

## **10) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING**

Yves DOUAY donne lecture du bordereau.

Michèle LE BAIL déclare « Concernant la fermeture du site, les riverains ont-ils été consultés ? »

Yves DOUAY répond : « Le Camping est réouvert puisque la régisseuse travaille. Elle est en contact avec les habitants qui sont venus la voir pour certains. Les mauvaises gens vont peut-être se dévoiler plus tard mais l'accueil est bon, la dynamique me semble bonne et opportune. L'avenir nous le dira. On s'adaptera de toute façon ».

Michèle LE BAIL ajoute « En dehors de la saison estivale, le site sera-t-il accessible ? »

Yves DOUAY répond « Non car c'est un règlement inhérent au Camping. Les visiteurs n'ont plus à traverser le Camping puisqu'il y a un accès qui a été fait par l'extérieur ».

Monsieur le Maire ajoute : « C'est une question qui est récurrente. En tout cas sur la saison estivale, tout le monde comprendra bien que nous sommes maintenant, nous, responsables des biens et des personnes qui viennent au Camping. On doit contrôler entrées et sorties du Camping. Ce n'est pas un lieu de promenade. Sur l'autre partie de l'année, ce Camping sera fermé. On sait l'usage qui en est fait avec les animaux domestiques par exemple, ou avec des dégradations et je ne parle pas que des personnes âgées issues du quartier. On sait aussi qu'au fond de ce terrain se passent des rencontres parfois alcoolisées ou autre. C'est clair et net, on est responsable de ce site qui nous appartient, il est hors de question de le laisser accessible aux uns et aux autres. Malheureusement, on est obligé de normer la Ville pour les 2 ou 3 % de personnes qui n'acceptent pas les règles. C'est cela qui est terrible. Le monde des Bisounours ça n'existe pas et, malheureusement, parfois, c'est contraignant pour des gens qui, eux, se comportent parfaitement qui se trouvent contraints de ne pas pouvoir accéder à certains lieux ».

Aurélia HENRIO déclare « Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le règlement en lui-même. Nous avons fait part de nos remarques en Commission. Merci de les avoir prises en considération.

Néanmoins, on profite de ce bordereau :

1. Pour saluer l'arrivée d'une régisseuse à laquelle nous souhaitons bonne chance. On réitère la demande que nous avons formulée en Commission à savoir celle de pouvoir la rencontrer d'ici quelques semaines pour échanger avec elle.
2. Comme nous l'avons déjà exprimé autour de cette table, on se réjouit des décisions qui ont été prises au sujet du Camping : passage en régie publique, maintien des tarifs 2021 au niveau de ceux de l'an passé. On espère bien sûr que la saison qui débute, qui est celle en quelque sorte d'un nouveau départ, soit, malgré le contexte difficile, la meilleure possible.

Dernière chose : on souhaite vraiment pouvoir mener au sein du groupe de travail dont nous faisons partie, une réflexion de fond sur l'avenir du Camping et sur son développement. Sur ce sujet, nous vous ferons des propositions. »

Michèle DOLLÉ répond « Ce que l'on peut vous proposer c'est de la laisser démarrer et de l'inviter à la Commission vie du mois de juin pour qu'elle puisse nous présenter son programme de l'été ».

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Yves DOUAY absent au moment du vote

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Camping.

## **11) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Christian LE BOULAIRE signale également la perte de la taxe d'habitations des logements sociaux. »

Monsieur le Maire répond « Je rappelle aussi que sur le logement social, il y a une part de fiscalité, on les retrouve dans les loyers de façon différente mais on les retrouve. C'est vrai que c'est un souci à l'avenir et je ne vous parle pas de la dette de l'Etat, qu'on est en train de creuser. On sait que les temps ne seront pas simples à l'avenir ».

Présents : 28      Pouvoirs : 5      Total : 33      Exprimés : 33  
Unanimité      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** le vote des taux d'imposition comme évoqué ci-dessus.

## **12) Vœu concernant la Fonderie de Bretagne (SBFM)**

Fabrice LEBRETON précise à Monsieur le Maire qu'il préfère prendre la parole après lui.

Monsieur le Maire lit le vœu sur l'avenir de la Fonderie de Bretagne adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 23 mars 2021.

Monsieur le Maire propose que ce soit celui-là qui soit adopté puisqu'il a été concerté et voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, bien que vous ayez fait le choix de présenter le vœu voté, mardi soir, lors du Conseil Communautaire, je ferai néanmoins une intervention au nom du groupe *Hennebont Pour Tous*. Merci donc de nous permettre de nous exprimer sur ce sujet d'actualité ô combien grave au regard de ses enjeux économiques, sociaux et humains. Comme vous le savez toutes et tous, la Direction du groupe Renault vient d'annoncer vouloir mettre en vente la Fonderie de Bretagne, l'ex. SBFM située sur la zone de Kerpont à Caudan. Cette décision est inquiétante car elle constitue une menace pour les emplois, pour l'économie d'Hennebont, celles de l'Agglomération et de la Région Bretagne. La Fonderie de Bretagne c'est, en effet, près de 350 salariés et des centaines d'emplois indirects.

La Direction de Renault a profité de la revue stratégique organisée depuis plusieurs mois, en imposant en plus une clause de confidentialité aux élus locaux [que beaucoup ont signée], pour mettre en œuvre le projet annoncé à l'origine par le PDG de Renault, à savoir celui de se débarrasser de cette usine dans le but de faire une économie de 2 milliards d'euros.

Renault, au nom d'une logique industrielle, préfère transférer l'activité de fonderie dans des pays où le travail est à bas coût pour renforcer sa logique de rentabilité. Cela nous semble d'autant plus inacceptable que Renault bénéficie, dans le cadre du plan de relance, d'un soutien de l'Etat à hauteur de 5 milliards d'euros, et qu'il pourrait investir dans des lignes de production conformes aux évolutions du marché automobile. En acceptant que Renault se débarrasse ainsi de la Fonderie de Bretagne, le Gouvernement prend la responsabilité d'aggraver le lourd bilan d'une crise qui s'est déjà soldée par la suppression de centaines de milliers d'emplois en 2020.

Après la reprise en 2009 de son ancienne filiale, la SBFM, la Direction de Renault s'est engagée à assurer sa modernisation et sa production, le maintien des emplois. Plus de 8 millions d'€ d'aides publiques ont été versées à cet effet par l'Etat actionnaire et des Collectivités (dont Lorient Agglomération). Monsieur le Maire, vous venez de le rappeler. Ces aides publiques doivent donc enjoindre le groupe Renault à conserver la Fonderie de Bretagne, usine moderne dont les salariés sont reconnus pour leurs compétences et leur savoir-faire.

La fermeture de la Fonderie de Bretagne n'est pas une fatalité. Cette entreprise a un avenir : elle est essentielle pour l'emploi, pour l'indépendance économique du Pays de Lorient et de la Bretagne. Elle est importante aussi sur le plan écologique puisqu'elle assure le recyclage des métaux ferreux.

Nous ne nions pas les difficultés du groupe Renault. Toutefois, ce dernier doit conserver la Fonderie de Bretagne et mener une réflexion sur une diversification de ses activités. C'est nécessaire pour assurer sa pérennisation et garantir ses équilibres financiers. A l'instar des Forges, l'ex. SBFM fait partie intégrante du patrimoine d'Hennebont. L'Histoire de notre Commune, celles de nombreuses familles hennebontaises sont étroitement liées à celle de cette usine. La présence d'Hennebontaises et d'Hennebontais, mardi dernier, devant la Fonderie de Bretagne, illustre, non seulement leur soutien aux salariés de la Fonderie, mais aussi leur attachement à cette

usine. Contrairement à ce qu'a pu déclarer récemment Monsieur Jean-Michel JACQUES, Député de la circonscription d'Hennebont, je ne pense pas qu'ils étaient là pour faire du « *tourisme de la misère* ».

Mes 4 collègues et moi-même exprimons à nouveau ce soir, notre entière solidarité avec les salariés de l'entreprise. A plusieurs reprises, par le passé, les différentes Municipalités d'Hennebont ont toujours agi pour la défense des emplois et le maintien des activités.

Puisse aussi l'actuel Conseil Municipal, dans son ensemble, s'inscrire dans cette tradition.

C'est donc animés par cet état d'esprit que mes collègues et moi-même avons choisi, dès la semaine dernière, de soumettre au Conseil Municipal de ce soir, un vœu de soutien aux salariés de la Fonderie de Bretagne, un vœu pour la défense des emplois... Et c'est loin, très loin bien sûr, de toute surenchère politicienne dont nous taxerons peut-être, à tort, certains, que nous vous l'avons adressé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez choisi de ne pas présenter le vœu tel que nous l'avons rédigé et tel que nous vous l'avons transmis lundi dernier. Vous préférez présenter celui qui a été soumis au vote des élus, lors du Conseil Communautaire de mardi dernier. Vous venez d'en donner les raisons.

Il est dommage toutefois que dans le vœu que vous allez soumettre au vote du Conseil Municipal, ce soir, il ne soit fait aucune référence à Hennebont. Comme je viens de le dire dans mon intervention, l'histoire de la Fonderie de Bretagne, et avant elle, celles de la SBFM et des Forges sont liées à celle de notre Ville. On vous propose donc qu'une référence historique soit faite dans le vœu que vous allez nous soumettre. C'est donc votre choix, nous le respectons. Comme l'a dit mardi soir, en Conseil Communautaire, le Maire de Lanester, « *Le temps est à l'union de l'ensemble des élus du territoire* ».

Au-delà de désaccords qui, parfois, nous séparent, nous allons voter ce vœu même si le texte présenté n'est pas celui que nous avons rédigé, même si nous aurions aimé qu'il soit enrichi, amendé notamment d'un point de vue lexical. Il nous paraît essentiel, en effet, que le Conseil Municipal d'Hennebont puisse exprimer sur ce sujet un vote unanime. Cela ne donnera que plus de poids à la délégation d'élus qui sera prochainement reçue par le Ministre Bruno LE MAIRE. »

Monsieur le Maire répond favorablement à la proposition de Fabrice LEBRETON d'amender le vœu adopté par Lorient Agglomération et d'ajouter l'alinéa suivant extrait du vœu proposé par le groupe hennebont pour Tous : « A l'instar des Forges, l'ex. SBFM fait partie intégrante du patrimoine d'Hennebont. L'histoire de notre Commune, celles de nombreuses familles hennebontaises sont étroitement liées à celle de cette usine ».

Il évoque le vœu déjà voté à l'unanimité il y a 13 ans par le Conseil Municipal de la Ville et l'engagement des élus d'Hennebont, toutes tendances confondues, solidairement, aux salariés de cette entreprise ».

Michèle LE BAIL déclare « On connaît bien l'histoire avec ses fervents défenseurs Jean-Paul LE CALLOCH et Pierre LE MÉNAHÈS. La Ville avait d'ailleurs apporté son soutien en finançant les repas lors des grandes grèves. »

Monsieur le Maire conclut : « C'est une belle image d'unité pour une cause qui vaut largement cette unité ».

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé :

- ➔ **DE RAPPELLER** son soutien plein et entier envers les salariés de la Fonderie de Bretagne et leurs familles,
- ➔ **DE DEMANDER** que toutes les options soient étudiées, y compris le maintien de la Fonderie de Bretagne au sein du groupe Renault, aucune solution viable n'étant possible sans des engagements fermes et non négociables de Renault sur des volumes de commande de pièces produites ou à produire par l'établissement,
- ➔ **DE SOULIGNER** l'incohérence de fragiliser le devenir de la Fonderie de Bretagne avec l'ambition de reconquête de la souveraineté économique de la France affiché par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance,
- ➔ **D'ÊTRE VIGILANT** quant à l'avenir qui sera réservé aux salariés si la solution d'une reprise était finalement retenue pour conserver cette base industrielle forte du Pays de Lorient,



- **D'EXIGER** l'établissement d'une concertation continue avec les élus locaux et les représentants du personnel pour envisager collectivement l'avenir du site de Kerpont,
- **DE SOUHAITER** que le Président de Région, le Président de Lorient Agglomération et le Maire de Caudan soient reçus urgemment par un membre du Gouvernement.

Levée de la séance à 20 h 40